

COMPTE RENDU

Séance du 27 octobre 2025

L'an 2025 et le 27 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la MAIRIE sous la présidence de PERRIN Marc Maire.

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : AUROUSSEAU Anne-Sophie, PERRARD Thérèse, MM : BREUGNOT François, DANGUIS Marc, LAUFERON Denis

Excusé ayant donné procuration : M. SIROU Grégory à M. PERRIN Marc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 20/10/2025

Date d'affichage : 20/10/2025

A été nommée secrétaire : Mme AUROUSSEAU Anne-Sophie

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature par les membres présents.

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Jeanguyot Danièle en date du 21 juillet 2025.

I TRAVAUX EGLISE

M. le Maire propose la réfection de l'abside, de la croisée des chœurs ainsi que les deux chapelles.
Une rénovation des statues pourrait également être envisagée.

Après contact avec la CAMOSINE, des devis seront sollicitées auprès d'entreprises spécialisées et un dossier de subventions pourrait être monté (DETR, Camosine, Fondation du Crédit Agricole, Fondation du Patrimoine et Région).

II : ACHAT MATERIEL EMPLOYE COMMUNAL EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE DUN-SUR-GRANDRY: DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET 2025

M. le Maire présente au conseil un devis pour l'achat de matériels pour l'employé communal, à savoir:

- débroussailleuse à batterie avec lame anti-projection
- sarcleuse désherbeur thermique.

Sachant que l'employé communal est salarié sur les deux communes, la commune de Dun-sur-Grandry propose un achat en commun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- VALIDE l'achat du matériel proposé en commun avec la commune de Dun-sur-Grandry,
- DECIDE d'ouvrir des crédits sur le budget 2025 à l'article 2157 pour une somme de 1 996.00 €, considérant que le budget 2025 a été voté en excédent pour la section d'investissement.

III TRAVAUX SALLE COMMUNALE: DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET

M. le Maire rappelle au conseil la délibération N° 2025/028 du 15 juillet 2025 validant les travaux dans la salle

communale et l'ouverture de crédits sur le budget 2025.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir et il présente au conseil un nouveau devis pour les travaux de plomberie d'un montant total de 4 475.28 € TTC.

D'autre part, il précise qu'une somme de 1 200 € avait été prévue pour l'achat de deux armoires, la dépense totale étant de 1 413.41 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- VALIDE les deux devis présentés.
- DECIDE l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget 2025, à savoir:
 - article 2131: + 2 063 €
 - article 2184: + 214 €

IV ADMISSION EN NON VALEUR: VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET 2025

M. le Maire rappelle au conseil la délibération N° 2025/026 admettant en non valeur des loyers impayés. Pour permettre le paiement du mandat, un virement de crédit s'avère nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- VALIDE le virement de crédit suivant:
 - de l'article 615221: - 171.00 €
 - à l'article 6541: + 171.00 €

V ADMISSION EN NON VALEUR: VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

M. le Maire rappelle au conseil la délibération N° 2025/021 admettant en non valeur des redevances assainissement. Pour permettre le paiement du mandat, un virement de crédit s'avère nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- VALIDE le virement de crédit suivant:
 - de l'article 61523 - 310.00 €
 - à l'article 6541: + 310.00 €

VI NOËL DES ANCIENS ET DES ENFANTS

Il sera proposé aux personnes de plus de 70 ans le choix entre un colis ou le repas, prévu le 14 décembre prochain.

Comme les années précédentes, un bon d'achat d'une valeur de 30 € sera distribué à chaque enfant de la commune soit 17 enfants.

L'association "Génération en Fête" participe à hauteur de 500 €. et elle sera remerciée par le Conseil municipal.

VII VACANCE LOGEMENT COMMUNAL (logement cour derrière Ancienne Gendarmerie)

Mme Monate a libéré le logement qu'elle occupait depuis octobre 2019. Sachant que deux cabanons n'ont pas été débarrassés le conseil décide de conserver la caution versée, soit 270 €.

M. le Maire propose au conseil une visite des lieux.

Concernant le petit logement (cour devant), le tribunal doit statuer par délibéré début novembre.

VIII SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Suite à une rencontre avec Mme Manneveau pour la remise en service du site internet de la communal (obsolète et inactif), un devis d'un montant d'environ 1 500 € est proposé.

Le conseil prendra une décision ultérieurement.

IX PREVOYANCE ET COMPLEMENTAIRE SANTE EMPLOYES COMMUNAUX

Les collectivités territoriales sont tenues de proposer à leurs salariés un contrat prévoyance et santé avec une participation minimale à définir par le conseil municipal.

Le Centre de Gestion de la Nièvre a réalisé un appel d'offres, en lieu et place des collectivités, et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a été retenue.

Il sera donc proposé aux salariés une adhésion qui restera facultative avec une participation de l'employeur.

X QUESTIONS DIVERSES

Ecole: Mme Valérie Devoucoux, actuellement en congé maladie, est remplacée par Mme Virginie COTTIN, pour le nettoyage et le service à la cantine.

Pont de Meuleau: Les travaux du Pont de Meuleau se déroulent normalement selon le planning prévu et la fin est prochaine.

Pour copie conforme,
Le Maire

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'V. Fournier', written over a circular official seal. The seal is for the 'MAIRIE DE BLISMES' and features a central emblem with a figure and a star. Below the emblem, it says '58 (Nièvre)'. The signature is written diagonally across the seal.